

Maître Xavier LOMBARDO

Huissier de Justice - Commissaire Priseur

***Administrateur provisoire
de l'étude de feu Me POTEL
Tel: 44 10 22 - Mobile: 77 74 40
etude.potel@gmail.com***



VENTE aux ENCHERES PUBLIQUE

**Liquidations judiciaires des Stés RESOBAT, PROBAT NC,
SUD INTERTRANS, TRANSPORTS ALL PASS,
MECANIC ALL, SICOMEX, Mme TOURA et
Mr PINEAU "Tropi'kal pizza"**

**Mercredi 19 août 2026
09:30**

**Rue Jacques JEANDOT
ZICO (terrain avant SULLIVAN)**

98890 PAITA

Visites des lots 1 à 135 , vendus sur désignation sur 6 sites différents : voir conditions de visites indiquées sur la dernière ligne du chapitre "sur désignation à..."

Visites des lots 136 à 155 , mercredi 19 août de 8h30 à 9h30, sur le site de vente

UN CHÈQUE DE GARANTIE SERA DEMANDÉ A L'INSCRIPTION

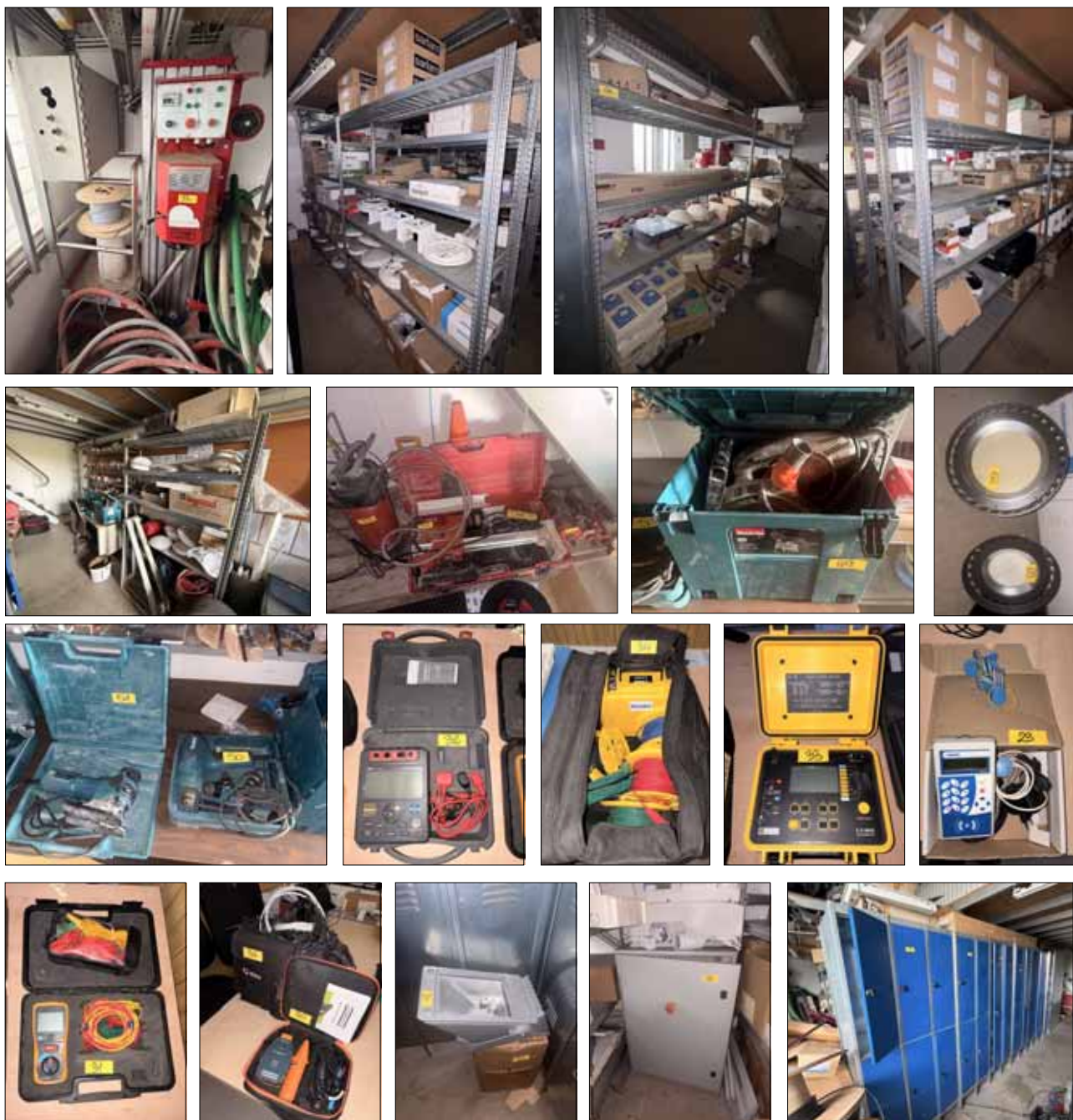
(Présentation du KBis pour les chèques de société avec carte d'identité du gérant)

Par sécurité, le port de chaussures fermées sur les sites est obligatoire (visites et ventes)

***ENLEVEMENT IMPERATIF après paiement
le jour même ou selon indications données en début de vente.***

***Vente en l'état et au comptant: chèque avec 2 pièces d'identité, espèces plafonnées à 119 300 xpf, frais compris. Décret N° 2018-284 du 18/04/18 art. D.112-3 du CMF
Droits en sus 9,54%, TGC 6% incluse (Dél. N° 299 du 22/03/94)***

Sur désignation à Ducos



Sur désignation à Ducos, avenue de la Baie de Koutio





Sur désignation à Nouméa



Sur désignation à Koutio



Sur désignation à Paita village



Sur le site de vente



1	Lot de fournitures de bureau comprenant 3 blocs à tiroirs , poubelle, dymo et grand tableau blanc	3 000
2	Lot de 3 tableaux à fiches (12 colonnes chacun) et tableau blanc	4 000
3	Carton contenant 5 boites de masques FFP et 13 boites de masques chirurgicaux	3 000
4	Carton contenant 5 boites de masques FFP et 13 boites de masques chirurgicaux	3 000
5	Table-top BEKO	8 000
6	Bureau droit mélaminé bois clair avec caisson 3 tiroirs et meuble 2 portes battantes assortis et fauteuil dactylo	15 000
7	Grande table de réunion rectangulaire mélaminé bois clair, 250*100 environ avec 4 chaises dactylo tissu noir et meuble 2 portes battantes assorti	15 000
8	Bureau droit mélaminé bois clair avec caisson 3 tiroirs et meuble 2 portes battantes assortis	13 000
9	Bureau d'angle mélaminé bois clair avec caisson 3 tiroirs et meuble 2 portes battantes assortis et fauteuil dactylo tissu noir	17 000
10	Ecran LG, clavier, bloc onduleur LEGRAND 6 prises et routeur NETGEAR	4 000
11	Ecran VIEWSONIC, 2 claviers, souris et bloc onduleur LEGRAND 6 prises	4 000
12	Ordinateur tout en un ACER Aspire Z3-615, 2 claviers, souris, 2 téléphones PHILIPS et bloc onduleur LEGRAND 6 prises	7 000
13	Imprimante BROTHER MFC-J6720DV	5 000
14	Lot de 6 téléphones portables pour pièces	1 000
15	IPad A1430, 16GB sans chargeur	4 000
16	IPad A1430, 32GB sans chargeur	5 000
17	IPad A1337, 32GB sans chargeur	5 000
18	2 grandes malettes de démonstration une en pvc, l'autre en aluminium	5 000
19	Cantine métal bleu à tringle (à vider car pleine d'archives)	6 000
20	Colonne pvc 5 tiroirs contenant du petit matériel électrique et différents luminaires	10 000
21	3 petites malettes pvc contenant entre autres des cavaliers pour domotique et inserts à chiffres, pince à sertir, tournevis limiteur de couple	3 000
22	Contrôleur de phase KYORITSY modèle 8031	8 000
23	Lot de 4 hublots SARLAM Chartres, réf 714 700	7 000

24	Lot de 4 hublots SARLAM Chartres, réf 714 700	7 000
25	Lot de 4 hublots SARLAM Chartres, réf 714 700	7 000
26	Lot de 4 hublots SARLAM Chartres, réf 514 270	7 000
27	Lot de 4 hublots SARLAM Chartres, réf 514 270	7 000
28	Lot de 4 hublots FUMAGALLI Lucia E27	7 000
29	Programmateur VIGIK	6 000
30	Détecteur de fusible TURBOTECH et sacoche incomplète JDSU (reste batterie, câbles et 2 modules)	16 000
31	Telluromètre TURBOTECH TT5300B	8 000
32	Testeur d'isolement UNIT UT5II	4 000
33	Mégomètre CHAUVIN ARNOUX CA 6543	82 000
34	Testeur de résistance de terre CHAUVIN ARNOUX CA 6462	48 000
35	Lot comprenant tourets divers (électricité, réseaux), petite couronne de fil cuivre, TPC vert et rouge (certains avec câble déjà inséré), rallonge, chutes de goulottes et chemin de câbles	20 000
36	Bloc vestiaire 4 casiers, métal gris et bleu	6 000
37	Bloc vestiaire 6 casiers, métal gris et bleu	9 000
38	Bloc vestiaire 4 casiers, métal gris et bleu	6 000
39	Bloc 2 vestiaires avec penderie, métal gris et bleu	4 000
40	Bloc 2 vestiaires avec penderie, métal gris et bleu	4 000
41	Bloc 3 vestiaires avec penderie, métal gris et bleu	6 000
42	Colonne 4 casiers, métal gris et bleu	4 000
43	Malle métal rouge (sans le contenu)	3 000
44	Malle métal rouge (sans le contenu)	3 000
45	Malle métal rouge (sans le contenu)	3 000
46	Tableau de détection incendie PROXIMA C128	12 000
47	Petite baie informatique 38*53ht	5 000
48	Etagère galva prof 40, 5 niveaux avec une autre étagère fixée dessus prof 30, environ 350 de long avec leurs contenus (disjoncteurs, câbles, hublots, filet avertisseur)	15 000
49	Rainureuse MAKITA SG 125IJ, diam 125 dans sa malette	9 000

50	Décapeur thermique MAKITA HG 651 C	4 000
51	Scie sauteuse MAKITA 4351 FCT	5 000
52	Perforateur burineur MAKITA HR 2631 FT	9 000
53	Perceuse visseuse MAKITA 6280 D avec 2 batteries et 2 chargeurs	7 000
54	Disqueuse BOSCH G WS 22 - 230H, diam 230	6 000
55	Perche isolée	4 000
56	Lot de 6 disques pour tronçonneuse à métaux diam 350	2 000
57	Carotteuse HILTI DD120 avec 4 carottes et pompe DWP 10	65 000
58	Lot comprenant 7 cônes de Lübeck, support à aiguille tire-câble (vide), décamètre 100m	4 000
59	Lot d'outillage comprenant scies-cloches, tournevis limiteur de couple, pistolet à cartouche, pinces à rivet et à sertir	4 000
60	Lot comprenant 2 chandelles poids-lourds, touret de corde, seau d'huile TELLUX 52 MX et tuyau d'arrosage	8 000
61	Tabouret de bar et 2 tabourets métal bleu	2 000
62	Lot de 4 hublots L'EBENOID E27 10W LED, IP54	5 000
63	Lot de 4 hublots L'EBENOID E27 10W LED, IP54	5 000
64	Lot de 4 hublots L'EBENOID E27 10W LED, IP54	5 000
65	Projecteur industriel FOSNOVA 100W, IP65	3 000
66	Projecteur industriel FOSNOVA 200W, IP65	5 000
67	Aiguille tire-câble sur touret	3 000
68	Chariot à poignée escamotable	3 000
69	Trépied	2 000
70	Tableau électrique métal (état moyen, sans porte)	3 000
71	Armoire électrique LEGRAND	6 000
72	Spot LED DISANO 43W	3 000
73	Lot de 8 spots ZYLINDER R COB 4000Lm	10 000
74	Dalle LED DISANO	2 000
75	Lot de 8 spots ZYLINDER R COB 4000Lm	10 000
76	Lot de 8 luminaires LED MOLTO LUCE 40w	10 000

77	Lot de 8 luminaires LED MOLTO LUCE 40w	10 000
78	Lot de 8 luminaires LED MOLTO LUCE 40w	10 000
79	Lot de 4 rampes 36 LEDS, 104w	16 000
80	Lot de 4 rampes 36 LEDS, 104w	16 000
81	Lot de 6 rampes 36 LEDS, 104w	24 000
82	Armoire électrique	5 000
83	Câble filin	2 000
84	Projecteur DISANO 150w, IP65	4 000
85	Projecteur DISANO 150w, IP65	4 000
86	Scie cloche ajustable dans sa malette et chalumeau	1 000
87	Armoire métallique, 2 portes rideaux coulissants	16 000
88	Étagère galva 2 colonnes dos à dos 360*200ht environ avec son contenu : matériel électrique et accessoires (hormis les lots identifiés)	28 000
89	Étagère galva 2 colonnes dos à dos 360*80*200ht environ avec son contenu : matériel électrique en majorité LEGRAND, 2 tableaux, luminaires neufs et occasion et accessoires (hormis les lots identifiés)	45 000
90	Étagère galva 2 colonnes dos à dos 360*200ht environ avec son contenu : matériel électrique, ampoules, luminaires, imprimante BROTHER DCP 6690 CW et accessoires (hormis les lots identifiés)	35 000
91	Étagère galva 2 colonnes simples 360*40*200ht environ avec une dizaine de coffret de raccordement , luminaires divers, néons, et une dizaine de coffret de chantier 4 prises	30 000
92	Lot comprenant coffret de raccordement et coffret de chantier 4 prises	5 000
93	Lot comprenant coffret de raccordement et coffret de chantier 4 prises	5 000
94	Pompe centrifuge LOWARA	34 000
95	Nacelle/plateforme élévatrice à un mât TOR modèle GTWY8-100, max 125 kgs	285 000

Visites des lots 1 à 95 : mardi 18 août 2026 de 12h à 13h30 au dock 1, lot les hauts de Ducos, rue Georges Claude (en dessous d'Intermed)

Sur désignation à la ZAC PANDA*Mises à Prix:*

96	Lot unique de restauration/d'hôtellerie comprenant aérographe pâtissier professionnel, module réfrigéré EVENTO, petite plaque vitrocéramique, percolateur 12L ANIMO, chariots à linge et vaisselle, étagères murales, batterie de cuisine, vaisselle diverse (assiettes, verres, couverts, etc.), linge de lit, mobilier de bureau	200 000
----	--	---------

Visites du lot 96 mardi 18 août de 10h à 11h au 1 rue Nicolas RATZEL à la Zac Panda

Sur désignation à Païta*Mises à Prix:*

97	2 tables carrées en alu avec 4 chaises pvc moulé rouge	6 000
98	Table carrée en alu et 4 chaises pvc moulé noir et rouge	4 000
99	Tabouret de bar métal rouge	1 000
100	Ventilateur FANELITE, prévoir dépose	1 000
101	2 ventilateurs FANELITE, prévoir dépose	2 000
102	Écran plat SAMSUNG, prévoir dépose (sans télécommande)	5 000
103	Écran plat SURFLINE avec télécommande, prévoir dépose	8 000
104	Lot comprenant 2 tableaux ardoise, corbeilles en pvc, plateau rond, salières et poivrières, distributeurs d'huile et 14 sets de table	2 000
105	Lot de 30 verres (eau et vin) avec quelques couverts et une vingtaine de tasses avec sous-tasses	1 000
106	Lot d'emballages en carton : boîtes à pizza, barquettes ou bols, verres, etc	2 000
107	Escabeau, 2 marches	1 000
108	Vitrine réfrigérée, 2 portes battantes	45 000
109	Vitrine chauffante ROLLER GRILL HD1200B	55 000
110	Petit hachoir électrique JVO et quelques contenants en pvc	2 000
111	Lot batterie de cuisine : fait-tout, wok, 2 casseroles et 2 chinois	4 000
112	Lot d'ustensiles de cuisine, mixeur plongeant (sans l'embout) et petite balance digitale	1 000
113	Lot de 19 plaques à pizza rondes, 3 plaques perforées et planche en bois	3 000
114	Étagère inox, 120x35 environ (prévoir dépose)	4 000
115	2 étagères inox, 120x35 chacune avec support aimanté à tickets (prévoir dépose)	9 000

116	Lave-mains inox à commande fémorale (prévoir dépose à première bride avec pose de bouchons obligatoire)	10 000
117	Plonge inox à dosseret en angle, 2 bacs, douchette et robinet avec étagère en partie basse (150x100x70 environ), prévoir dépose à première bride avec pose de bouchons obligatoire	25 000
118	Petite desserte inox, 2 niveaux (bancale)	2 000
119	Friteuse inox DELONGHI	3 000
120	Toaster sous plaque à snacker ROBAND GT600	25 000
121	Piano GASTAR, 5 feux et four en partie basse (90x61x86ht environ)	35 000
122	Pétrin XTS	22 000
123	Four à pizza XTS une bouche, quelques plaques, 380v.	15 000
124	Four à pizza, une bouche sur support (145x94x49ht environ), 220v. avec 2 pelles	15 000
125	Meuble réfrigéré inox CMP, plateau et rebords latéraux en marbre, 2 portes battantes et 7 tiroirs avec saladette fixée au dessus (200x82x120ht environ) bien étudier l'enlèvement	100 000

Visites des lots 97 à 125 mercredi 19 août de 7h45 à 8h45 à "TROPICAL PIZZA", RT1, 146 immeuble PALADINI, village de Paita face à la place municipale

Sur désignation à Ducos, avenue baie de koutio

Mises à Prix:

126	2 bétonnières 350L GUY NOEL dont une avec moteur hors service	40 000
127	KIA 2700 II, 3 places, 11cv, gazole - Marque : KIA - Type Commercial : K2700II - Immatriculation : 332 413 NC - 1ere Mise en Service : 29/12/2010 - N° de série : KNCSHX71CB7509129 2 fenêtres cassées, benne fixe, pare-brise cassé, fusée avant gauche cassée, mauvais état général, sellerie hors service	120 000
128	Tractopelle JCB 3CX eco type : 3CX 14M2NM, parebrise avant et arrière cassés, 2 godets (un articulé et un en 80cm) bruit au pont arrière suivant les indications de l'ex-gérant	550 000

Visites des lots 126 à 128 mardi 18 août 2026 de 13h15 à 13h45, 2 avenue de la baie de Koutio

129	CITROEN Berlingo, 2 places, 7cv, gazole - Marque : CITROEN - Type Commercial : BERLINGO - Immatriculation : 300 069 NC - Kilométrage : 230 718 - 1ere Mise en Service : 18/07/2008 - Type administratif : GBWJYB - N° de série : VF7GBWJYB8J048648 Moteur tourne mais démarre pas. Équipé galerie artisanale, porte du coffre cassée, très abîmé sur l'aile gauche, intérieur de la porte conducteur démonté, sellerie conducteur/passager hors- service	110 000
130	CITROEN Berlingo, 3 places, 6cv, gazole - Marque : CITROEN - Type Commercial : BERLINGO - Immatriculation : 445 561 NC - Kilométrage : 195 756 - 1ere Mise en Service : 13/10/2021 - Type administratif : K9EF9HPAK2A032 - N° de série : VR7EF9HPAMJ635995 Équipé galerie, démarre, pare-brise fêlé, rayures et chocs légers sur aile arrière droite, feux arrière gauche cassé	360 000
131	RENAULT Master, 7 places, 8cv, gazole - Marque : RENAULT - Type Commercial : MASTER - Immatriculation : 347 928 NC - 1ere Mise en Service : 01/03/2012 - Type administratif : N10RENCT007S518 - N° de série : VF1MBH4A146308527 Ouverture du véhicule impossible. Choc sur l'aile gauche, pare-choc avant cassé, nombreuses rayures sur la carrosserie, poignée conducteur cassée, siège conducteur hors service et sellerie en général en mauvais état	220 000
132	KIA K2700 II, 6 places, 11cv, gazole - Marque : KIA - Type Commercial : K2700 II - Immatriculation : 303 172 NC - 1ere Mise en Service : 29/09/2008 - Type administratif : SE0612 - N° de série : KNCSE061287334576 Plus de batterie, pare-brise hors service, galerie artisanale, poignée porte passager extérieure cassée, sellerie conducteur très abîmée et plusieurs trous sur siège passager	130 000

133	FORD Ranger Raptor, 5 places, 8cv, gazole - Marque : FORD - Type Commercial : RANGER RAPTOR - Immatriculation : 445 418 NC - Kilométrage : 222 644 - 1ere Mise en Service : 15/10/2021 - N° de série : MPBUMFE60NX358337 Boîte automatique, feux arrière gauche cassé, choc au parec6hoc avant gauche, siège conducteur cassé	2 200 000
-----	--	-----------

Visites des lots 129 à 133 : mardi 18 août 2026 de 14h30 à 16h sur le parking de l'Hippodrome, rue Louis Blériot à Nouméa

Sur désignation à Koutio

Mises à Prix:

134	Camion benne MERCEDES BENZ ACTROS, 2 places, 43cv, gazole - Marque : MERCEDES BENZ - Type Commercial : ACTROS - Immatriculation : 270 840 NC - 1ere Mise en Service : 26/04/2006 - Type administratif : J4150K4R48M - N° de série : WDB9323151L075246 Contrôle technique était valable jusqu'au 05/05/2026, bon état général	3 650 000
-----	---	-----------

Visites du lot 134 : mardi 18 août à 11h à Kenu in, sur rdv impérativement pris au 44.10.22, le lieu exact sera donné par téléphone - Prévoir les équipements de protection individuelle : casque, chaussures de sécurité et gilet jaune

Sur le site de vente

Mises à Prix:

135	3 fauteuils année 70, simili cuir noir capitonné et piètement tube carré	15 000
136	Moteur de TOYOTA HILUX	180 000
137	CITROEN C3 cabriolet, 4 places, 7cv, gazole - Marque : CITROEN - Type Commercial : C3 - Immatriculation : 381 911 NC - Kilométrage : 280 000 - 1ere Mise en Service : 20/07/2007 - Type administratif : HB8HZC - N° de série : VF7HB8HZC28095914 Observation du gérant : démarre mais moteur s'arrête et redémarre	30 000
138	Fourgon MERCEDES BENZ Sprinter, 3 places, 7cv, gazole - Marque : MERCEDES BENZ - Type Commercial : SPRINTER - Immatriculation : 343 558 NC - 1ere Mise en Service : 26/10/2011 - Type administratif : G0315DE - N° de série : WDB9066351S588640 Pas de clé, fuite d'eau et problème de puissance	65 000

139	Fourgon RENAULT TRAFIC, 3 places, 7cv, gazole - Marque : RENAULT - Type Commercial : TRAFIC - Immatriculation : 352 947 NC - 1ere Mise en Service : 25/07/2012 - N° de série : VF1FLBCD6CY429786 Problème d'injecteurs et débitmètre	55 000
140	Camion RENAULT, 2 places, 17 cv, gazole - Marque : RENAULT - Type Commercial : / - Immatriculation : 180 371 NC - 1ere Mise en Service : 24/07/1996 - Type administratif : 40ACE544RECONST - N° de série : VF640ACE500002377 Pour pièces, parois et toit fixes Observations du gérant : à l'arrêt depuis 10 ans, direction hors-service mais démarre si on met des batteries	60 000
141	Camion RENAULT, 2 places, 17cv, gazole - Marque : RENAULT - Type Commercial : / - Immatriculation : 183 714 NC - 1ere Mise en Service : 30/12/1996 - Type administratif : 40ACC545 - N° de série : VF640ACC000005944 Plateau	55 000
142	Camion IVECO, 2 places, 16cv, gazole - Marque : IVECO - Type Commercial : / - Immatriculation : 186 989 NC - 1ere Mise en Service : 18/07/1997 - Type administratif : A80A003036 - N° de série : ZCFA80A0002220074 Plateau	40 000
143	Camion MERCEDES BENZ Atego, 2 places, 11cv, gazole - Marque : MERCEDES BENZ - Type Commercial : ATEGO - Immatriculation : 271 903 NC - 1ere Mise en Service : 30/05/2006 - Type administratif : B1518N54C - N° de série : WDB9700781L008863 Plateau avec hayon Observations du gérant : problème de puissance (turbo)	180 000
144	Camion DAF, 2 places, 18cv, gazole - Marque : DAF - Type Commercial : / - Immatriculation : 325 330 NC - 1ere Mise en Service : 11/04/2007 - Type administratif : AE15ND4N59 - N° de série : XLRAE55GF0L330163 Parois et toit fixes. Châssis tordu	360 000

145	Camion RENAULT Premium, 2 places, 19cv, gazole - Marque : RENAULT - Type Commercial : PREMIUM - Immatriculation : 371 706 NC - 1ere Mise en Service : 19/11/2009 - Type administratif : 29AHA4DC255E3 - N° de série : VF629AHA000005376 Parois souples coulissantes Observations du gérant : essieu avant neuf	570 000
146	Camion DAF, 2 places, 12cv, gazole - Marque : DAF - Type Commercial : / - Immatriculation : 374 621 NC - 1ere Mise en Service : 11/03/2014 - Type administratif : AE114K3N50 - N° de série : XLRAE45FF0L432437 Parois et toit fixes	400 000
147	Camion DAF, 2 places, 18cv, gazole - Marque : DAF - Type Commercial : / - Immatriculation : 400 710 NC - 1ere Mise en Service : 09/04/2015 - Type administratif : L2EN3AE190ZD6ZZ - N° de série : XLRAEL3700L436140 Parois et toit fixes Observations du gérant : problème AD BLUE = réinitialisation du tableau de bord (devis 1 500 000 f)	190 000
148	Camion DAF, 2 places, 34cv, gazole - Marque : DAF - Type Commercial : / - Immatriculation : 413 813 NC - 1ere Mise en Service : 19/12/2013 - Type administratif : AR05NG2E46 - N° de série : XLRAS47MS0E922436 Plateau, PTR 40 000kgs, pas de clés. Observations du gérant : freins arrières à refaire	480 000
149	Camion fourgon DAF, 2 places, 18cv, gazole - Marque : DAF - Type Commercial : / - Immatriculation : 369 772 NC - 1ere Mise en Service : 26/03/2009 - Type administratif : AE17NE4N58 - N° de série : XLRAE55GF0L352472 Pas de clés. Fourgon avec parois et toit fixes, hayon arrière Observations du gérant : moteur fatigué	170 000

150	Camion fourgon DAF, 2 places, 25cv, gazole - Marque : DAF - Type Commercial : / - Immatriculation : 384 673 NC - 1ere Mise en Service : 08/11/2010 - Type administratif : AE75NG3E57 - N° de série : XLRAE75PC0E889673 Fourgon bâché avec parois fixes Observations du gérant : embrayage hors service, difficultés à trouver, devis chiffré à 1 000 000 f	400 000
151	Camion fourgon DAF FALF45, 2 places, 34cv, gazole - Marque : DAF - Type Commercial : FALF45 - Immatriculation : 395 062 NC - 1ere Mise en Service : 12/11/2007 - Type administratif : AE08411N31 - N° de série : XLRAE45FF0L335933 Parois fixes, Observations du gérant : garde-boues et marche-pieds des 2 côtés cassés, fuite d'air	170 000
152	Semi-remorque ROBUSTE KAISER - Marque : ROBUSTE KAISER - Type Commercial : / - Immatriculation : 341 381 NC - 1ere Mise en Service : 25/01/2008 - Type administratif : S3803A1C212 - N° de série : VFRS3803A72C02932 Parois latérales souples coulissantes Observations du gérant : révision des freins à faire	600 000
153	Tracteur DAF FT CF85, 2 places, 34cv, gazole - Marque : DAF - Type Commercial : FT CF85 - Immatriculation : 337 193 NC - 1ere Mise en Service : 22/12/2005 - Type administratif : TE86NCC236 - N° de série : XLRTE85XC0E694076 Observations du gérant : calculateur et arbre de transmission hors service	390 000
154	Tracteur DAF FT CF85, 2 places, 34cv, gazole - Marque : DAF - Type Commercial : FT CF85 - Immatriculation : 343 504 NC - 1ere Mise en Service : 24/10/2011 - Type administratif : TE85N - N° de série : XLRTE85MC0E916783 Pas de clés.	400 000

155	CAMION DAF FALF45, 3 places, 18cv, gazole - Marque : DAF - Type Commercial : FALF45 - Immatriculation : 378 978 NC - 1ere Mise en Service : 09/12/2011 - Type administratif : AE126K4N43 - N° de série : XLRAE45GF0L411770 Fourgon	230 000
-----	---	---------

Visites des lots 135 à 155 : mercredi 19 août 2026 de 8h30 à 9h30 sur le
site de vente

ORDRE DE PORTER LES ENCHERES POUR MON COMPTE

si PARTICULIER : NOM et prénom :

si SOCIETE : Nom de la société
et cachet commercial

ADRESSE :

VILLE :

TELEPHONE:

FAX :

EMAIL :

BANQUE :

COMPTE :

N° de Ridet (si société) :

demandons à Maître Xavier LOMBARDO, Huissier de Justice, Commissaire-priseur chargé de l'administration provisoire de l'étude de feu Maître Laurence POTEL, d'acheter pour notre compte les lots mentionnés ci-dessous, pour le prix maximum indiqué hors taxes (TGC 6%) et hors frais (9% hors taxes soit 9,54% TGC incluse) lors de la VENTE AUX ENCHERES indiquée ci-dessous.

(Exemple: Mise à Prix 100.000 F, offre maximum hors frais et hors tgc 200.000F, Me LOMBARDO partira de la mise à prix et non du montant de l'offre et montera les enchères pour vous comme si vous étiez présent. Si les enchères s'arrêtent au-dessous de l'offre maximum, par exemple 150.000 F, l'adjudication sera le montant de cette dernière enchère; par contre, Me LOMBARDO ne portera aucune enchère au-delà du montant indiqué en tant qu'offre maximum. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter l'étude.)

Liquidations judiciaires des Stés RESOBAT, du 19/08/2026 à 98890 PAITA
PROBAT NC, SUD INTERTRANS, TRANSPORTS
ALL PASS, MECANIC ALL, SICOMEX, Mme
TOURA et Mr PINEAU A. "Tropi'kal pizza"

Nous avons pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les acceptons.

Nous vous prions de trouver ci-joint un chèque à l'ordre de Maître Xavier LOMBARDO Commissaire-Priseur

N° de Lot	Descriptif du lot	Offre maximum en F CFP hors frais et hors TGC	Prix adjugé hors frais et hors TGC

DATE :

SIGNATURE :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

LA VENTE ET SON DEROULEMENT :

ARTICLE 1

La vente est publique et a lieu aux enchères.

L'adjudication sera faite au plus offrant contre paiement comptant ; faute de paiement comptant, l'objet sera revendu à la folle enchère sans mise en demeure ni aucune formalité de justice aux risques et périls de l'adjudicataire, le commissaire-priseur appréciant, sous sa seule responsabilité les cas de folle enchère.

Le fol enchérisseur sera tenu de la différence entre son prix et le prix de la revente sans pouvoir prétendre à l'excédent, s'il y en a un, cet excédent revenant au requérant.

En cas de règlement par chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère pourra, après notification au débiteur et une mise en demeure, être poursuivie lors de la plus prochaine vente.

En cas de double enchère, (enchères simultanées sur le même objet), l'objet sera remis en vente et le public admis à nouveau à enchérir ; il sera alors adjugé à nouveau au plus offrant et dernier enchérisseur.

ARTICLE 2

Un minimum d'enchérisseurs est nécessaire pour ouvrir une vacation. Ce minimum est déterminé pour chaque vente par le commissaire-priseur. En conséquence, le commissaire-priseur se réserve le droit, dans l'intérêt des parties, de ne pas ouvrir la vacation si le nombre d'enchérisseurs est insuffisant compte tenu de la nature et/ou de la quantité des biens à vendre.

ARTICLE 3

Le montant minimum de l'enchère est fixé par le commissaire-priseur, le pas d'enchère également.

Les mises aux enchères ont lieu dans l'ordre indiqué dans le catalogue de la vente.

Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de :

- " s'écarter de l'ordre du catalogue,
- " réunir ou diviser des lots,
- " retirer des effets mis en adjudication et qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance même après enchères dépassant la mise à prix.

Les lots modifiés au moment de la vente par rapport au catalogue, seront précisés. Les modifications seront mentionnées sur une liste complémentaire et/ou seront précisés au moment de la mise aux enchères.

Les lots présentant une date de mise à disposition particulière seront précisés au plus tard au moment de la vente.

Des réunions de lots peuvent être proposées dans le catalogue, mais les acheteurs ont la faculté d'en demander d'autres. Le commissaire-priseur se réserve cependant le droit de ne pas donner suite à ces demandes si elles paraissent trop compliquées ou pour des lots trop éloignés n'ayant pas de rapport.

Lorsque la faculté de réunion est proposée, elle sera annoncée avant la présentation du premier lot de la réunion. Les lots seront adjugés provisoirement séparément et ensuite réunis. Lors de la réunion, la nouvelle enchère, au minimum supérieure de 10 % du montant total adjugé séparément, sera annoncée et les enchères pourront reprendre. S'il n'y a pas preneur, les lots seront définitivement adjugés aux enchérisseurs précédents.

Demande de réunion de l'ensemble des lots de la vente :

Cette demande devra être faite avant le début de la vente, par écrit, avec une offre chiffrée. Elle devra être accompagnée d'une caution bancaire ou bien du versement effectif d'un montant compris entre 20 % et 50 % de l'offre suivant l'importance de celle-ci, le commissaire-priseur se réservant la possibilité de ne pas accepter cette demande.

Cette demande de réunion finale sera annoncée avant le début de la vente.

Comme précédemment, les lots seront adjugés provisoirement séparément ou en sous-ensembles. La règle de surenchère finale étant la même que précédemment : l'offre globale devra être supérieure d'au moins 10 % des enchères provisoires. L'acheteur intéressé par l'ensemble aura la faculté de surenchérir sur son offre précédente. Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de ne pas donner suite à ces surenchères s'ils estiment ne pas détenir de garantie de paiement suffisante.

Dans le cas où une réunion finale est annoncée, d'autres acquéreurs pourront se déclarer en cours ou en fin de vente, à condition de remettre les garanties de paiement nécessaires et suffisantes (voir ci-dessus).

D'autres formes de réunion sont possibles. Elles seront étudiées à la demande et annoncées avant le début de la vente.

ARTICLE 4

Les cotes, volumes, quantités, kilométrages et qualités figurant dans le catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garantis, le plus ou le moins devant faire le gain ou la perte de l'adjudicataire; les effets sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune garantie notamment d'état, de dénomination, de désignation, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans recours possible contre qui que ce soit pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée.

L'adjudicataire est réputé compétent et avoir pris connaissance des éventuelles erreurs de descriptif ainsi que des défauts ou imperfections des effets avant la mise aux enchères une ou plusieurs expositions préalables à la vente lui ayant permis de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente; en conséquence, l'adjudicataire ne bénéficiera d'aucune action soit en résolution, soit en dommages-intérêts, soit en diminution de prix.

Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles.

L'adjudication a toujours lieu aux risques et périls de l'adjudicataire.

Les matériels sont vendus sans logiciel. Si des logiciels se trouvaient néanmoins dans les matériels au moment de l'enlèvement, l'acheteur s'obligerait soit à les détruire, soit à en déclarer la présence au fournisseur en vue d'en obtenir la licence d'exploitation.

Tous les lots s'entendent démontés au 1er raccord ou 1ère bride.

ARTICLE 5

Les enchères peuvent être émises verbalement, téléphoniquement, par ordre d'achat ; L'ordre d'achat doit être adressé par écrit, accompagné d'une garantie de paiement.

L'ordre d'achat doit, à peine de nullité, comporter la désignation de l'objet sur lequel on souhaite enchérir, indiquer sa référence au catalogue de la vente ainsi que le prix maximum au-delà duquel on ne désire plus enchérir ; ce prix s'entendant hors frais et taxes.

Les enchères téléphoniques ne seront acceptées qu'après dépôt d'un chèque ou d'une garantie bancaire.

Pour être retenus les ordres écrits devront être accompagnés :

- pour une offre ferme : d'un chèque de garantie du montant en principal de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses) ;
- pour une offre variable (de xF à xF) d'un chèque de garantie du montant maximum de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses)

Ce montant de garantie peut également se faire par virement bancaire à condition que le montant soit passé au crédit, la veille de la vente avant 15h00, sur le compte suivant :

Me Xavier LOMBARDO - Compte clients - BCI TRIANON

Code Banque 17499 Code Guichet 00010 Compte n° 16138102061 RIB 08

FR 76 1749 9000 1016 1381 0206 108 code BIC BCADNCCN

ARTICLE 6

Les enchères ne seront admises qu'autant qu'elles seront portées par des personnes capables.

Le commissaire-priseur pourra exiger une caution bonne et solvable des adjudicataires non seulement pour le paiement du principal, mais aussi pour l'exécution des clauses et conditions de la vente, à peine de refus d'inscription. Cette caution pourra prendre la forme d'un chèque établi à l'ordre du Commissaire-Preneur, signé et laissé en blanc.

Le commissaire-priseur se réserve la faculté d'écarter de la vente tout soumissionnaire ou enchérisseur qui ne lui paraîtrait pas présenter des garanties suffisantes. Le commissaire-priseur n'a pas, dans ce cas, à motiver sa décision qui n'est pas susceptible de recours. De même, il peut ne pas admettre à la vente les enchérisseurs verbaux qui ne sont pas en mesure de justifier sur-le-champ de leur identité et de leur adresse.

Le Commissaire-priseur peut exclure de ses ventes :

- tout enchérisseur qui aurait manqué à ses engagements lors de précédentes ventes,
- tout adjudicataire qui se serait préalablement signalé à l'attention du commissaire-priseur par des agissements frauduleux ou par la non exécution d'engagements contractés à l'occasion d'une précédente opération: enchère fictive, enlèvement irrégulier, chèque sans provision, non respect des conditions particulières, agressivité, violences verbales ou physiques, trouble de la vente de par ses propos ou attitude etc...

Suivant la gravité des faits reprochés, l'exclusion peut être temporaire ou définitive.

Il est rappelé aux amateurs :

- que pour des raisons de sécurité, le port de chaussures fermées est obligatoire sur les sites de visites et de ventes
- que les enfants mineurs doivent être accompagnés et surveillés par leurs parents ou leurs accompagnateurs. La participation aux enchères leur est interdite.
- que les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte des lieux de vente tant en intérieur qu'en extérieur.

ARTICLE 7

Au cas où des objets appartenant à l'Etat, à des Administrations publiques territoriales ou reconnues d'utilité publique, à des organisme divers, où qui ne sont pas dans le commerce, ou qui portent une mention indiquant leur inaliénabilité, se trouveraient être adjugés, l'adjudicataire serait contraint d'en effectuer la restitution à première réquisition, et ce, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, le prix d'adjudication et des frais lui étant seul remboursé.

LE PAIEMENT DU PRIX, DES FRAIS ET TAXES

ARTICLE 8

L'adjudicataire payera, en sus du prix d'adjudication des frais légaux de 9% ainsi que la TGC de 6% sur l'ensemble, soit 9,54% taxes incluses.

Il paiera comptant, en Francs C.F.P., au commissaire-priseur le prix principal de son adjudication augmenté des droits d'Enregistrement et autres taxes dus au Service de l'Enregistrement, de la Taxe Générale à l'importation s'il y a lieu, des émoluments et autres droits proportionnels dus au commissaire-priseur tels qu'ils sont établis au tarif. (Dél n° 299 du 22/03/94 modifiée). Règlement en espèces, plafonné à 119 300 xpf frais inclus (décret n°2018/284 du 18 avril 2018 art D.112-3 du Code Monétaire et Financier)

Il est rappelé qu'en application de l'article R 344-1 du code national de la route rendant applicable l'article L325-1-1 dudit code en Nouvelle Calédonie, relatif à la confiscation des véhicules par les juridictions judiciaires pénales : "si la confiscation est ordonnée, le véhicule est remis au service des domaines en vue de sa destruction ou de son aliénation. Les frais d'enlèvement et de garde en fourrière sont à la charge de l'acquéreur".

Le commissaire-priseur pourra exiger la signature de l'adjudicataire sur le procès-verbal de vente et sur le décompte du prix de vente qui demeurera annexé audit procès-verbal.

ARTICLE 9

Aussitôt l'adjudication prononcée, l'adjudicataire est tenu de déclarer ses nom, prénoms et adresse, de signer, le cas échéant, le bon qui lui sera remis, et de remettre en garantie, au commissaire-priseur ou à l'un de ses assesseurs, le montant de l'adjudication et des 9,54 % (TGC 6% incluses) de frais légaux.

Pour être effectif, le paiement comptant du prix d'adjudication, augmenté des frais et taxes se fera :

- soit en espèces (plafonnées à 119 300 xpf cf art.8 ci-dessus)
- soit par chèque à l'ordre du commissaire-priseur avec présentation de 2 pièces d'identité ;
- soit par chèque certifié, sinon par chèque accompagné obligatoirement d'une lettre de garantie de paiement de la banque, selon les cas;
- par virement bancaire dans les formes et délais fixés par le commissaire-priseur ;

En cas de défaillance de l'acheteur, l'acompte versé à titre de garantie pour participer à la vente sera conservé à titre de dommages intérêts.

A l'expiration du délai d'un mois, après une mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 25000 FCFP.

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

ARTICLE 10

En cas de vente à terme faite sur la demande écrite du requérant, le prix sera payable, dans les délais fixés aux conditions particulières de la vente, entre les mains de Maître Xavier LOMBARDO, commissaire-priseur.

Les adjudicataires paieront en sus des frais de recouvrement fixés aux conditions particulières de la vente, mais ceux qui se libéreront comptant seront affranchis de ces frais.

Le requérant renonce au droit de responsabilité du prix de la vente établi en sa faveur par la loi contre le Commissaire-priseur, lui ayant expressément demandé, dans l'intérêt de la vente, d'accorder les délais fixés aux conditions particulières aux adjudicataires.

LE TRANSFERT DE PROPRIETE ET LES GARANTIES

ARTICLE 11

Les acquéreurs sont responsables des lots dès l'adjudication prononcée, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement.

A compter de l'adjudication, le vendeur ou le commissaire-priseur ne sauraient être tenus pour responsables de la disparition partielle ou totale de l'objet adjugé ou des dommages qui pourraient lui être occasionnés

L'ENLEVEMENT DES EFFETS ADJUGES

ARTICLE 12

Les enlèvements ne sont autorisés que sur présentation de la facture après paiement effectif complet.

L'enlèvement des effets adjugés devra être effectué par l'adjudicataire immédiatement ou dans les délais annoncés dans le catalogue et/ou lors de la mise en vente, sous sa seule et entière responsabilité, à ses frais et ses risques et périls.

L'enlèvement des effets adjugés est, sauf stipulation contraire, obligatoire.

La revente sur site par l'adjudicataire est interdite.

Dans le cas où l'adjudicataire ne ferait pas procéder à l'enlèvement des effets à lui adjugés, dans les délais qui lui sont impartis, le vendeur se réserve le droit de réclamer réparation des préjudices que pourraient lui causer ce retard ou des préjudices pouvant être causés à des tiers et notamment à des adjudicataires d'autres effets. Le requérant et/ou le commissaire-priseur se réservent la possibilité de les faire enlever et stocker aux frais de l'adjudicataire - ou encore de les faire transporter à l'adresse indiquée par l'adjudicataire- et ce, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des lots en question.

En dernier ressort le requérant pourra également décider de considérer les lots achetés comme abandonnés à partir de 18 heures du dernier jour prévu pour les enlèvements. Il disposera de ces lots à partir de cet instant et pourra alors, soit les revendre, les détruire ou les ferrailler.

Dans tous les cas les frais inhérents seront à la charge du ou des adjudicataires et lui ou leurs seront facturés.

Dans le cas où un délai ou sursis est accordé, cette stipulation, n'étant qu'une facilité accordée aux adjudicataires, ne peut faire échec à l'application du présent article.

Sans pour cela apporter dérogation ou novation à l'application de cette clause, le commissaire-priseur se réserve en cas de non-paiement, de retenir l'objet adjugé et, le cas échéant, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage jusqu'à parfait paiement.

ARTICLE 13

L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter par toute personne qui travaillera pour son compte et à son nom, les lois et réglementation en vigueur, et notamment les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure. Il s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.

ARTICLE 14

Dans le cas où l'enlèvement de l'effet adjugé nécessiterait la démolition d'un bien mobilier ou immobilier, l'adjudicataire ne pourra y procéder à ses frais, qu'avec l'autorisation expresse du propriétaire dudit bien.

Le commissaire-priseur et le requérant ne peuvent en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient causés tant aux locaux, à l'immeuble où il est procédé, qu'aux objets acquis par des tiers acquéreurs, à l'occasion de démontage et d'enlèvement de tous objets, matériel, installations quelconques vendus.

Le vendeur pourra exiger de l'adjudicataire le dépôt d'un montant de garantie, préalablement à toute opération d'enlèvement, afin de garantir les dommages pouvant être causés à ses biens mobiliers ou immobiliers ou à ceux appartenant à des tiers.

ARTICLE 15

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjudgé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites.

Sauf disposition contraire mentionnée dans le catalogue de la vente, l'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines, ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableaux de commande des machines.

ARTICLE 16

L'adjudicataire dont l'effet à lui adjudgé empêche ou gêne l'enlèvement d'un autre effet, devra faire procéder à l'enlèvement dudit effet dans les 24 heures suivant la notification qui pourrait lui être faite par le commissaire-priseur.

A défaut, le vendeur pourra faire procéder à l'enlèvement pour le compte et aux frais de l'adjudicataire et sous la responsabilité de celui-ci.

ARTICLE 17

L'adjudicataire, qui aura du fait du retard dans l'enlèvement empêché ou gêné l'enlèvement d'un autre effet adjudgé, sera tenu de réparer le préjudice qui pourrait être causé au propriétaire dudit effet.

RESTRICTION CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINS EFFETS

ARTICLE 18

Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier 1993) si elles n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité

ARTICLE 19

Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires, cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le catalogue de la vente ou indiquées lors de la mise aux enchères.

ARTICLE 20

Les machines non-dangereuses et non-conformes, sont vendues inaptes à la mise en production.

Elles pourront être vendues dans l'état :

1 - à une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français.

Il incombera à l'acheteur de se mettre en conformité avec la législation du pays d'exploitation.

2 - à une personne physique ou morale ayant qualité de revendeur, récupérateur, constructeur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.

3 - à tout acheteur pour source de pièces détachées et qui reconnaîtra par écrit ne pas remettre ou céder pour tel le matériel en exploitation.

4 - à un exploitant artisan travaillant seul, qui s'engagera par écrit en connaissance de cause à mettre la dite machine en conformité avec la législation, sous sa responsabilité, avant toute mise en production et renoncera à toutes poursuites à l'égard du vendeur pour ce motif.

ARTICLE 21

Les machines reconnues dangereuses et non-conformes ne pourront être cédées qu'aux catégories 1 et 2 de l'article précédent.

Les acheteurs s'engagent formellement aux respects des critères ci-dessus au travers de l'acceptation des conditions générales et particulières de vente.

ARTICLE 22

Les dispositions des articles 18 à 21 ne sont pas applicables dans le cas de vente judiciaire pratiquée après jugement prononçant la liquidation judiciaire du vendeur.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 23

En tout état de cause, il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales de vente. Dans les cas où l'adjudicataire émettrait des réserves générales ou particulières dérogeant aux présentes conditions, ces réserves seront réputées nulles et non écrites sans que le vendeur ou ses mandataires aient à l'en informer expressément.

ARTICLE 24

Pour tout litige, il est fait attribution expresse aux juridictions territorialement compétentes.

ARTICLE 25

Le fait de porter une enchère, en salle, par ordre d'achat ou par téléphone, implique l'entière adhésion de l'enchérisseur aux conditions ci-dessus énoncées.

Les présentes conditions se trouvant reproduites dans le catalogue de la vente et/ou affichées sur les lieux de la vente, l'enchérisseur ne pourra invoquer l'ignorance de celles-ci.